

**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT N° VA-1302  
CONCERNANT LA CRÉATION DE LA COMMISSION DE DYNAMISATION  
DU CENTRE-VILLE D'AMOS**

---

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville d'Amos, qu'au cours de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, le conseil d'Amos a adopté le règlement n° VA-1302 concernant la création de la Commission de dynamisation du centre-ville d'Amos. Ce règlement est maintenant déposé au Service du greffe de la Ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance et il entre en vigueur conformément à la loi.

Donné à Amos, ce 5 novembre 2024.

La greffière,

Claudyne Maurice, avocate

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière de la Ville d'Amos, certifie sous mon serment d'office que j'ai fait publier l'avis ci-dessus sur le site Web de la Ville d'Amos le 5 novembre 2024 et en affichant une copie au bureau de la Ville le même jour.

Amos, le 5 novembre 2024

---

M<sup>e</sup> Claudyne Maurice, greffière